COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 MARS 2023

RAPPORT N° V-4 23SGADB0027

Nombre de conseillers en exercice : 25

Nombre de conseillers présents : 22

<u>Date de convocation</u>: 10 mars 2023

<u>Date d'affichage</u>: 17 mars 2023

OBJET:

Réfection d'ouvrages de franchissement sur les communes de Blanzy, Ciry le Noble, Saint Sernin du Bois et Le Creusot - Autorisation de signature d'une modification n° 2 au marché 2201402PRP

Nombre de Conseillers ayant pris part au vote: 25

Nombre de Conseillers ayant voté pour : 25

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

ayant donné pouvoir : 3

n'ayant pas donné pouvoir : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le 16 mars à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de M. David MARTI, vice-président.

ETAIENT PRESENTS:

Mme Isabelle LOUIS - M. Jérémy PINTO - Mme Monique LODDO - M. Guy SOUVIGNY - Mme Montserrat REYES - M. Philippe PIGEAU - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Yohann CASSIER - Mme Frédérique LEMOINE - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Daniel MEUNIER - M. Jean-François JAUNET **VICE-PRESIDENTS**

Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Sébastien GANE - M. Jean-Paul LUARD - M. Roger BURTIN - M. Bernard FREDON -M. Gérard GRONFIER -

CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES:

M. DURAND (pouvoir à Mme COUILLEROT)
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)
Mme FALLOURD (pouvoir à M. LUARD)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M .Jean-Paul LUARD



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES.

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 6 octobre 2022, devenue exécutoire le 8 octobre 2022, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 22SGADB0034 du bureau communautaire du 10 mars 2022 autorisant la signature d'un marché à procédure adaptée pour les travaux de réfection du pont des Filiatres situé sur la commune de Ciry le Noble,

Vu le marché n° 2201402PRP du 23 juin 2022, visé le 24 juin 2022 et notifié le 27 juin2022,

Vu l'article R.2194-8 du Code de la Commande publique relatif à la modification du marché,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre des travaux sur le pont des Filiatres à Ciry le Noble, des variations de quantités des prix du détail estimatif ont été nécessaires.

La qualité des terrains a en effet nécessité des terrassements plus importants pour assurer la stabilité des talus en phase provisoire, 311 m³ au lieu des 300 m³ prévus initialement. De ce fait, le prix 2.3 – Démolition et terrassement – devrait augmenter de 444,73 € H.T.

Le montant du marché initial était fixé à 132 149,39 € HT, soit 158 579,27 € TTC. Le marché a déjà subi une première modification entrainant une augmentation du montant à 136 242,20 € HT, soit 163 490.64 € TTC.

Compte tenu de la modification n° 2, le nouveau montant du marché serait de 136 686,93 € HT, 164 024,32 € TTC, soit une hausse de 0,32 %.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU, Après en avoir débattu, Après en avoir délibéré, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer la modification n° 2 au marché 2201402PRP conclu avec l'entreprise G2C pour acter une augmentation du marché d'un montant de 444,73 € HT. Le montant global du marché est donc de 136 686,93 € HT, 164 024,32 € TTC, soit une hausse de 0,32 %.
- De prélever les dépenses afférentes sur les crédits inscrits sur la ligne correspondante au budget de la CUCM ;
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Certifié pour avoir été reçu à la sous-préfecture le 17 mars 2023 et publié, affiché ou notifié le 17 mars 2023 POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

LE PRESIDENT, Pour le président et par délégation, Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



MARCHES PUBLICS

EXE₁₀

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté Urbaine Le Creusot Montceau BP 90069 71206 Le Creusot Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

G2C

8 rue du Pressoir 71800 Varenne Sous Dun

Directeur d'agence : Monsieur Farges Nicolas

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

2201402PRP – Réfection des ouvrages de franchissement sur les communes de Blanzy, Ciry le Noble, Saint Sernin du Bois et Le Creusot

Lot n° 2 : Ciry le Noble – Pont des Filiatres.

Modification n° 2 - Article R.2194-8 du Code de la Commande publique

- Date de la notification du marché public : 27/06/2022
- Montant initial du marché public :

Taux de la TVA : 20 %

Montant HT: 132 149,39 €
 Montant TTC: 158 579,27 €

EXE10 – Avenant n° 2 2201402PRP Page: 1 / 4

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Dans le cadre des travaux sur le pont des Filiatres à Ciry le Noble, des variations de quantité des prix du détail estimatif ont été nécessaires. En effet :

La qualité des terrains a nécessité des terrassements plus importants pour assurer la stabilité des talus en phase provisoire.

De fait, le prix 2.1 – Démolition et terrassement est passé de 300 m3 à 311 m3, générant une augmentation de 444,73 € H.T.

Le montant initial du marché est de 132 149,39 € HT soit 158 579,27 € TTC. Le marché à subit une modification n° 1 de 4 092,81 € HT soit 4 911,37 € TTC ce qui porte le montant du marché après la modification N° 1 à 136 242,20 € HT soit 163 490,64 € TTC.

Les prix n'ont pas été actualisés, aussi, suite à la modification n° 2, le marché subit une hausse globale de 444,73 € H.T passant de 136 242,20 € H.T. à 136 686,93 € HT, soit de 163 490,64 € T.T.C. à 164 024,32 € T.T.C. soit une hausse de 0.32 %.

	_	• • •		.,	
Incidence	a fina	nciere	de.	ľavenan	t'

L'avenant a une incidence finan-	cière sur le montant du march	né public :
(Cocher la case correspondante.)		•
□ Non	\bowtie	Oui

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20 %
 Montant HT : 444,73 €
 Montant TTC : 533,67 €

% d'écart introduit par l'avenant : 0,32 %

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 136 686,93 €Montant TTC : 164 024,32 €

Taux de la TVA: 20 %

EXE10 – Avenant n° 2 2201402PRP Page: 2 / 4

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

^(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A:....., le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :				
Le titulaire signera la formule ci-dessous :				
	« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »			
	A, le			
	Signature du titulaire,			
	nmandé avec accusé de réception :			
(Coller dans ce cadre l'avis de réception	postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)			
■ En cas de notification par voi	e électronique :			
(Indiquer la date et l'heure d'accusé d' l'accord-cadre.)	de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de			